

# SANGO ya BOMOKO

# HABARI ya UMOJA

EDITION N° #36

## A PROPOS DU BULLETIN

Produit par Kinshasa News Lab, Next Corps, Actualité.cd, Balobaki, Congo Check, Lokuta Mabe, 7sur7.cd et ZoomEco, ce bulletin répond aux rumeurs qui circulent au sein de la communauté et qui peuvent être porteurs des discours de haine, des discours tribalistes et des fausses informations.

La collecte se fait sur terrain, sur les réseaux sociaux et autres plates formes numériques dans les 12 provinces de la RDC comme présentées ci-contre par les organisations précitées.

### ANALYSE DES CATÉGORIES DES COMMENTAIRES COLLECTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ



### ZONE DE COLLECTE



- Kinshasa
- Tshopo
- Kasai-Oriental
- Nord-Kivu
- Lualaba
- Kasai-Central
- Equateur
- Haut-Katanga
- Sud-Kivu
- Ituri
- Tanganyika
- Mai-ndombe





## THÉMATIQUE 1 : DISCOURS DE HAINE



Les femmes doivent rester à la maison en train de s'occuper du ménage et non au bureau. C'est la raison pour laquelle nous ne les voyons pas »  
Tshopo/Discussion communautaire

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. C'est un droit naturel mais, au-delà de tout, l'article 11 de la Constitution de la République démocratique du Congo le dit clairement. L'homme et la femme sont au même pied d'égalité. La femme étant un être humain comme l'homme jouit de tous les droits que ce dernier.

Le même article ajoute aussi que « la jouissance aux droits politiques n'est reconnue qu'aux seuls Congolais. Ce qui implique que les Congolaises sont également appelées à participer à la gestion de la République tout comme les Congolais ».

Et l'article 13 de la loi fondamentale congolaise condamne toute mesure discriminatoire en matière d'éducation, d'accès aux fonctions publiques et autres à l'égard de tout Congolais sans distinction du genre. «... qu'elle résulte de la loi ou d'un acte de l'exécutif, en raison de sa religion, de son origine familiale, de sa condition sociale, de sa résidence, de ses opinions ou de ses convictions politiques, de son appartenance à une race, à une ethnie, à une tribu, à une minorité culturelle ou linguistique », conclut l'article.

Les pouvoirs publics ont l'obligation de veiller à l'élimination de toute forme de discrimination au sujet de la femme et d'assurer une protection et la promotion de ses droits, d'après l'article 14 de la Constitution de la République démocratique du Congo. « Ils prennent, dans tous les domaines, notamment dans les domaines civil, politique, économique, social et culturel, toutes les mesures appropriées pour assurer le total épanouissement et la pleine participation de la femme au développement de la nation. Ils prennent des mesures pour lutter contre toute forme de violences faites à la femme dans la vie publique et dans la vie privée. La femme a droit à une représentation équitable au sein des institutions nationales, provinciales et locales. L'État garantit la mise en œuvre de la parité homme-femme dans lesdites institutions... », a conclu le même article de la Constitution. La femme est aussi un être humain doué d'intelligence et de conscience tout comme l'homme, d'après l'article 1er de la Déclaration universelle des droits de l'homme.



## THÉMATIQUE 2 : DISCOURS À CARACTÈRE TRIBAL



Les bahutu de Nyabibwe kalehe achètent les armes, pour bouleverser le royaume de Shosho Ntale», discussion communautaire / Sud Kivu

Attention, cette intention attribuée à la communauté hutue de vouloir renverser le pouvoir de Shosho Ntale n'est pas prouvée

Une rumeur circule dans la communauté affirmant que les Hutus sont en train d'acheter des armes pour renverser le royaume de Shosho Ntale. Shosho Ntale Franck est le chef coutumier (mwami) de la chefferie de Bahavu située dans la partie nord de la Province du Sud-Kivu, territoire de Kalehe en République démocratique du Congo. C'est une entité peuplée par les communautés Hutues, Havu majoritaire, Hunde, Tutsi, Tembo et Shi.

Pour vérifier cette allégation, l'équipe du bulletin Sango ya Bomoko est entrée en contact avec le mwami de la chefferie de Bahavu. Se confiant à nous, Shosho Ntale II, chef coutumier ne confirme pas ces affirmations « je ne suis pas au courant » a-t-il déclaré.

L'administrateur du territoire de Kalehe que nous avons contacté indique qu'il s'agit d'une rumeur qui n'a rien à voir avec la réalité sur le terrain. « C'est faux. Je viens d'effectuer une enquête.

Le mwami circule partout même dans les coins où résident les Hutus et n'a jamais été inquiété. Chaque matin, lors des réunions de sécurité, on ne m'a jamais raconté cette rumeur. C'est moi qui contrôle cette entité », a expliqué à Sango ya Bomoko M. Thomas Kakenga au téléphone.

Selon l'article 5 de l'ordonnance de loi numéro 85-035 du 3 septembre 1985 portant régime des armes et munitions, nul ne peut détenir une arme létale ou toute arme offensive d'une manière ou autre sans un document officiel autorisant cela, le permis de détention d'armes. L'article 36 de la même ordonnance stipule que sont punis de 5 à 10 ans de servitude pénale et d'une amende de 10 000 à 50 000 FC celui qui détient illégalement les armes à feu.



## THÉMATIQUE 2 : DISCOURS À CARACTÈRE TRIBAL



Il faut kokanga ba swahili nionso oyo baza na pouvoir,  
po baza ba complice ya ba M23 Kinshasa  
/ discussion communautaire

Le M23, issu d'une faction dissidente du Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP) ayant rejeté un accord de paix en 2009 avec le gouvernement congolais, s'est formé en 2012 et a mené des opérations militaires dans l'est de la RDC, notamment en prenant la ville de Goma, chef-lieu du Nord-Kivu.

Après sa défaite en 2013, le groupe est resté inactif jusqu'à sa résurgence en 2021, avec le soutien du Rwanda, alimentant les tensions entre Kinshasa et Kigali.

Pour le moment, les tentatives diplomatiques pour apaiser la situation ont été infructueuses.

Le politologue Germain Kuna a souligné à Sango ya Bomoko qu'attribuer la complicité avec le M23 à tous les Swahili au pouvoir en raison de leur ethnie est une généralisation injuste et périlleuse.

Il a rappelé que ce mouvement rebelle ne représente pas l'ensemble des Swahili.

« L'affiliation à une rébellion ne devrait pas être généralisée pour stigmatiser un groupe ethnique », a-t-il déclaré. Un mouvement politico-militaire dénommé Alliance Fleuve Congo (AFC), rappelons-le, a été lancé en décembre dernier par Corneille Naanga, ancien président de la CENI. Cette coalition réunit des représentants politiques, de la société civile et des groupes armés comme le M23.



## THÉMATIQUE 3 : DÉSINFORMATION



Chose promise chose faite 100\$=100.000fc à Kinshasa:  
Bravo FATSHI BÉTON » Kinshasa/Facebook

Il est vrai que le Chef de l'Etat congolais a promis plus d'une fois de résoudre ce problème, mais, le taux de change au 26 février 2024 en République démocratique du Congo s'élève à 2 743, 8557 Francs congolais, ce qui équivaut à 1 dollar américain, d'après [la Banque centrale du Congo \(BCC\)](#). 100 dollars américains valent 274 385, 57 Francs congolais.

Actualite.cd [a rapporté lundi 15 janvier 2024](#) que la gouverneure de la Banque centrale du Congo (BCC) Malangu Kabedi a présenté lors du conseil des ministres l'évolution récente de la situation sur le marché des changes et des biens et services.

La RDC a connu une accalmie sur ses principaux marchés avec une décélération des prix observée sur le marché des biens et services après les périodes de festivités, et renseigne le même média.

En plus, ajoute la même source, l'inflation hebdomadaire a enregistré une baisse à 0,1 % contre 0,6 % une semaine auparavant. Tout cela, dans un contexte économique mondial impacté par les tensions géopolitiques en 2024.

Ce média a également renseigné que Malangu Kabedi prévoit une poursuite de la politique monétaire restrictive et d'une politique budgétaire saine en 2024, ce qui devrait ralentir l'inflation.

Sur le marché des changes, le taux est resté globalement stable, avec de faibles variations hebdomadaires de 0,03 % à l'indicatif et 0,05 % en parallèle, grâce au maintien des mesures de stabilisation macroéconomique, rapporte [actualite.cd](#).

« La gouverneure a souligné la résilience de la croissance économique congolaise malgré un environnement difficile, anticipant une hausse du PIB de 4,8 % en 2024, soutenue par le dynamisme des industries extractives », poursuit la même source.

Malangu Kabedi a recommandé le maintien des mesures de stabilisation, le suivi attentif des facteurs perturbateurs du cadre macroéconomique, le renforcement de la coordination de la politique monétaire et budgétaire ainsi que la poursuite de l'orientation restrictive de la politique monétaire, [d'après ce média congolais](#).



## THÉMATIQUE 3 : DESINFORMATION



MAITRE JOËL : NGOBILA ARRÊTE ET TRANSFERT À  
MAKALA ET KAGAME COINCÉ PAR FATSHI ».  
Kinshasa/Facebook

Le gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentiny Ngobila Mbaka, a été entendu, et non arrêté, le jeudi 22 février, à 14h00, au parquet général près la Cour de cassation.

Selon des sources judiciaires, les motifs de sa convocation lui seront communiqués sur place.

En effet, au 5 janvier 2024, deux décisions importantes ont été annoncées par la Commission électorale nationale indépendante. La première décision porte sur l'annulation totale des scrutins pour les députations nationales et provinciales dans deux circonscriptions : Masi-Manimba (Kwilu) et Yakoma ( Nord Ubangi) et la deuxième sur l'annulation des suffrages obtenus par 82 candidats aux législatives, provinciales, mais aussi aux municipales ; parmi lesquels, il y avait Gentiny Ngobila, gouverneur de la ville province de Kinshasa et autorité morale du parti Alliance des Congolais progressistes (ACP).

Pour l'ACP, le gouverneur de la ville de Kinshasa et candidat député national dans la circonscription de la Funa est victime d'un règlement des comptes de la part de ceux qui, depuis longtemps, n'ont jamais

supporté le succès de l'Alliance des congolais progressistes, ACP, son parti rouleau compresseur, dont le triomphe attendu aux législatives aurait fait de lui un des hommes clés du régime auprès du chef de l'Etat. Il fallait donc étouffer cette ascension annoncée dans l'œuf.

Le Bureau de l'Assemblée provinciale de Kinshasa avait autorisé, le mardi 9 janvier dernier, des poursuites judiciaires contre le gouverneur Gentiny Ngobila pour notamment fraude électorale et détention des machines à voter. Ce, sur demande du parquet près la Cour de cassation. Le vice-président de l'Assemblée avait confirmé à ACTUALITE.CD que le bureau avait décidé d'autoriser le parquet de se saisir du dossier.

Suspendus pour cause de fraude électorale et corruption par le vice-premier ministre, ministre de l'intérieur, Peter Kazadi, Gentiny Ngobila de Kinshasa, Bobo Boloko de l'Équateur, César Limbaya de la Mongala, Pancrace Boongo de la Tshuapa, et deux vice-gouverneurs (Tshuapa et Kasai Central) ont été réhabilités dans leurs suite à un message télégramme de Peter Kazadi, adressé aux concernés en date du mercredi 25 janvier 2024.



## ANALYSE

### 1. Aucun chef d'État ne peut oser vendre un État dont il dirige

Certaines affirmations révèlent le niveau de connaissance des citoyens sur le côté sacré de l'institution même du Président de la République. D'autres montrent à suffisance que les citoyens ont besoin d'être plus informés, plus éduqués sur la citoyenneté.

Les profils numériques des internautes qui relaient les informations sont souvent marqués par des éléments qui démontrent qu'il s'agit de la manipulation. Nous avons collecté de nombreuses publications affirmant que « Tshisekedi vient de vendre le pays au sommet de Luanda en signant un nouvel accord avec Kagame ». Ce qui dénote de la mauvaise compréhension de la situation sécuritaire dans l'est de la RDC.

Le chef de l'État a participé au sommet d'Addis Abeba où un mini-sommet sur la sécurité en RDC avait été organisé en présence d'autres chefs de l'État dont Paul Kagame, Président du Rwanda, qui soutient les rebelles du M23. Mais, les échanges tenus sous la houlette du président angolais n'ont pas abouti à un accord. Le rendez-vous a été donné à Luanda afin de poursuivre les échanges. Et en parlant d'une éventuelle rencontre entre Tshisekedi et Kagame, « la position du Président Félix Tshisekedi est restée inchangée : une telle rencontre n'est possible qu'à la « seule condition sine qua non d'un retrait immédiat des troupes militaires de la RDF du territoire congolais, la cessation des hostilités au front et le cantonnement des groupes terroristes du M23 ».

### 2. Le départ de la Monusco serait un grand test pour les autorités sécuritaires du pays

Les autorités congolaises souhaitent vivement le départ de la mission des Nations Unies au pays depuis 2010 en remplacement à la Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUC), en application de la résolution 1925 (2010) du Conseil de sécurité datée du 28 mai 2010. À l'époque, l'explication sur ce changement était liée à la nouvelle phase dans laquelle le pays était entré.



## ANALYSE

Mais maintenant, il s'agit d'un départ voulu et souhaité par Kinshasa et on sent que la mission joue le jeu pour respecter la souveraineté du pays. Si les premiers gestes annonçant ce départ ont été posés, la question sur la gestion de l'après-Monusco n'est pas encore révélée par les autorités congolaises pour des questions de « stratégie sécuritaire », disent-elles, mais, ce silence suscite des inquiétudes dans la communauté.

Après les récents affrontements entre les rebelles du M23 et les forces armées de la République démocratique du Congo, le sujet a été légèrement abordé par le représentant des États-Unis au conseil de sécurité, à savoir : « comme l'indique clairement le plan de désengagement, les forces de sécurité de la RDC doivent démontrer leur capacité à assurer la stabilité et la sécurité des civils après le départ des forces de maintien de la paix. Un vide sécuritaire dans l'est de la RDC serait catastrophique et ce n'est pas un risque que nous devrions accepter », a commenté Robert Wood, ambassadeur des États-Unis à l'ONU

« Le retrait ou le de s'engager progressif de la Monusco dans un contexte de tensions sécuritaire notamment avec le Rwanda devrait s'accompagner d'une reprise en main de la protection des populations et des déplacés par l'État congolais. C'est un gros test de réappropriation sécuritaire pour l'État et de rétablissement progressif de la souveraineté sécuritaire pour le pays qui depuis 1999 est dans une sorte de cogestion de sa gouvernante sécuritaire avec d'autres parties prenantes. L'inquiétude légitime est de voir ces zones retombées dans un vide sécuritaire si l'Etat ne parvenait pas à reprendre la main conformément au plan de désengagement concerté », a interprété Christian Moleka, analyste politique congolais.

**HABARI**  
ya **UMOJA**

**SANGO** ya  
**BOMOKO**

## Consulter également :



Sango ya bomoko - Habari ya umoja :  
les éditions précédentes:

<https://lokutamabe.com/>

**Vous voulez nous donner  
votre avis, vous impliquer ou  
partager des données ?**

**Nous aimons discuter !**



**Contact:**

 Japhet Toko

 [info@actualite.cd](mailto:info@actualite.cd)

 +243 812 140 172

**Date de publication : 04 Mars 2024**

Ce bulletin est produit par Kinshasa News Lab, Next Corps, Actualité.cd,  
Balobaki, Congo Check, Lokuta Mabe, 7sur7.cd et ZoomEco

Rédacteurs en chef : Ange Kasongo et Israël Mutala

